
Présidence : Pays-Bas**SEANCE DU CONSEIL PERMANENT RENFORCE
(458ème séance plénière)**1. Date : Vendredi 27 juin 2003

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 h 20

2. Présidence : M. J. de Visser
M. K. Vosskuhler

La Présidence souhaite la bienvenue à M. A. Kayumov, nouveau chef de la Mission permanente de l'Ouzbékistan auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : REEXAMEN EN MILIEU D'ANNEE DES
ACTIVITES DE L'OSCE

a) RAPPORT DU REPRESENTANT PERSONNEL DU PRESIDENT EN
EXERCICE SUR LES ACTIVITES DE LA PRESIDENCE

Représentant personnel du Président en exercice (CIO.GAL/64/03 Restr.)

b) DEBAT GENERAL

Grèce-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/749/03), Italie (PC.DEL/743/03), Géorgie (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Moldavie et de l'Ukraine) (PC.DEL/756/03), Fédération de Russie (PC.DEL/747/03), Norvège, Turquie (PC.DEL/744/03/Rev.1), ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie, Allemagne, Biélorussie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/76/03/Corr.1), Moldavie (PC.DEL/746/03), France, Roumanie, Canada, Représentant personnel du Président en exercice

Point 2 de l'ordre du jour : PREPARATIFS DE LA REUNION DU CONSEIL
MINISTERIEL

- a) RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL PERMANENT SUR L'ETAT
D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF
RELATIF A LA MISE EN OEUVRE DES TACHES FIXEES PAR LE
CONSEIL MINISTERIEL DE PORTO

Représentant personnel du Président en exercice, Grèce-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/750/03), Belgique, Royaume-Uni (PC.DEL/758/03), Turquie, Suède, Norvège, Autriche, Albanie, Serbie-Monténégro, Islande (PC.DEL/759/03), Fédération de Russie (PC.DEL/748/03), Présidence

- b) RENFORCEMENT DE LA DIMENSION ECONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE DE L'OSCE : DE LA ONZIEME REUNION DU
FORUM ECONOMIQUE A L'ADOPTION D'UN NOUVEAU
DOCUMENT STRATEGIQUE

Examiné au titre du point 2 a) de l'ordre du jour

- c) TRAFIC D'ETRES HUMAINS, DE DROGUES, D'ARMES LEGERES ET
DE PETIT CALIBRE : PLAN D'ACTION VISANT A LUTTER CONTRE
LE TRAFIC DES ETRES HUMAINS ET MESURES PERTINENTES A
PRENDRE LORS DU CONSEIL MINISTERIEL DE MAASTRICHT

Examiné au titre du point 2 a) de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : REFORME DE LA GESTION DE L'OSCE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OSCE

Secrétaire général (SEC.GAL/121/03 Restr.)

- b) DECISION SUR L'APPROBATION DU STATUT DU PERSONNEL DE
L'OSCE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 550 (PC.DEC/550) sur l'approbation du Statut du personnel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 1 à la décision), Turquie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 2 à

la décision), Albanie (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire 3 à la décision)

c) DECISION SUR L'ETABLISSEMENT D'UN TABLEAU D'EFFECTIFS POUR TOUTES LES CATEGORIES DU PERSONNEL DE L'OSCE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 551 (PC.DEC/551) sur l'établissement d'un tableau d'effectifs pour toutes les catégories du personnel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

d) DECISION SUR LE MANDAT DU COMITE CONSULTATIF DE GESTION ET FINANCE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 552 (PC.DEC/552) sur le mandat du Comité consultatif de gestion et finance ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

e) DECISION SUR LE PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET UNIFIE DE L'OSCE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 553 (PC.DEC/553) sur le processus d'élaboration du budget unifié de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

f) DECISION SUR LES NOUVEAUX PROGRES DANS LA GESTION DE L'ORGANISATION

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 554 (PC.DEC/554) sur les nouveaux progrès de la gestion de l'Organisation ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Grèce-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/751/03), Etats-Unis d'Amérique, Présidence, Canada

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui doit avoir lieu à Rotterdam (Pays-Bas), du 5 au 9 juillet 2003 : Assemblée parlementaire de l'OSCE*
- b) *Désignation des coprésidents du Groupe informel à composition non limitée des Amis sur l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des opérations de l'OSCE sur le terrain : Canada*

4. Prochaine séance :

Mardi 1er juillet 2003 à 15 heures, Neuer Saal